



Paris, le 25 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union des Aéroports Français signe la charte de la qualité de service aux côtés de l'Etat et des autres acteurs du transport aérien

A l'occasion de son congrès annuel qui s'est tenu le 25 novembre 2022, l'Union des aéroports français a signé la charte en faveur de la qualité de service dans le transport aérien, aux côtés du ministère des transports, de la FNAM, de la compagnie Air France et du groupe Aéroports de Paris.

Alors que le trafic aérien reprend, après deux années marquées par la crise sanitaire, et tandis que la France s'apprête à accueillir sur son territoire de nombreux visiteurs en 2023 et 2024 à l'occasion de grands événements sportifs, l'UAF réaffirme ainsi son engagement de longue date pour l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux passagers par les gestionnaires d'aéroport.

Le rebond vigoureux du trafic aérien à l'été 2022, la perspective des jeux olympiques de 2024 et le renforcement des contrôles aux frontières de l'Union européenne en 2023 ont mis en évidence la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs - État, compagnies aériennes et aéroports-, sur les enjeux de qualité de service au bénéfice des passagers.

La charte vient souligner que la qualité de service en aéroport est une responsabilité partagée entre les services de l'Etat, les aéroports et les compagnies aériennes. L'Etat est en effet, aux côtés des compagnies aériennes et des aéroports, un acteur incontournable de la qualité de service dans le transport aérien à travers notamment le contrôle aérien, le contrôle aux frontières et le contrôle et financement des missions de sûreté aérienne.

Sur la charte en faveur de la qualité de service dans le transport aérien, Thomas JUIN - Président de l'UAF - a déclaré : « *Le retour des passagers dans les aéroports, la mise en œuvre du règlement européen EES en 2023, l'organisation par la France des Jeux Olympiques en 2024 requièrent la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes à la qualité de service dans nos aéroports. Il faut aujourd'hui collectivement -Etat, compagnies aériennes et aéroports- travailler à traduire en actions concrètes les principes réaffirmés dans cette charte* ».

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF :

Laetitia VENTROUX - Eté en Hiver - Tél : 06 88 58 44 90 laetitia.ventroux@eteenhiver.com